

**000 - Administration générale**

**Présentation du rapport d'activités des  
services du Département pour l'année 2018**

**Rapport n° CD/2019/035**

**Service Chef de file :**

E5 - Mission appui au pilotage

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

L'article L 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, le président du Conseil Départemental rend compte de l'activité et du financement des différents services du Département.

Il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte du rapport d'activités 2018 des services du Département.

Ce document reprend les grands événements de 2018 et présente les chiffres-clé représentatifs de l'activité des services départementaux et de l'impact des politiques départementales sur les bas-rhinois.

Ce rapport sera diffusé aux élus sous la forme d'un document papier. Il sera également mis à disposition sur l'intranet du Département Iris et sur le site internet départemental [www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport d'activités des services du Département pour 2018 et du débat qui y a fait suite.*

Strasbourg, le 12/06/19

Le Président,



Frédéric BIERRY